



COMMUNIQUE COMMUN DES FEDERATIONS DES FINANCES CGT – FDSU – FO – CFDT –UNSA ET DES MUTUELLES DES FINANCES

Les Fédérations CGT – FDSU – FO – CFDT – UNSA et les Mutuelles des Finances se sont à nouveau rencontrées fin février 2006.

Elles se sont félicitées que les actions communes menées depuis plusieurs mois au niveau Fonction Publique et au MINEFI aient contribué à ce que le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique, mandaté par son ministre, ouvre avec les Fédérations Syndicales de Fonctionnaires, le 8 février dernier, un processus de négociation sur la protection sociale complémentaire.

Dans ce contexte, les Fédérations CGT – FDSU – FO – CFDT -UNSA et les Mutuelles des Finances réaffirment leur attachement à la pérennisation et au développement du système de protection sociale complémentaire ainsi qu'au maintien et la sécurisation juridique de la participation de l'Etat Employeur.

Elles revendiquent, ensemble, une protection sociale complémentaire :

- établie dans un cadre non lucratif et sans sélection des risques,
- bénéficiant à l'ensemble des agents : actifs, retraités, non titulaires,
- assurant la couverture santé et la protection contre les risques longs (incapacité, invalidité, décès)
- fondée sur les principes de solidarités intergénérationnelles, familiales et indiciaires qui doivent tous s'exercer sans distinction ou hiérarchisation.

C'est pourquoi elles exigent l'élaboration d'un cahier des charges définissant les principes directeurs sur la base de ces revendications. A ce titre, elles considèrent que seules les mutuelles mettant actuellement en œuvre ces principes et ces valeurs sont légitimement appelées à assurer cette protection sociale complémentaire.

Les Fédérations CGT – FDSU – FO – CFDT – UNSA et les Mutuelles des Finances appellent les agents du MINEFI à poursuivre leur mobilisation pour défendre, garantir et développer leur système de protection sociale complémentaire.

Fait à Paris, le 03 mars 2006